

CAP / STI / OPERATEUR GEOMETRE**EPREUVES THEORIQUES****EPREUVE : EPREUVE PROFESSIONNELLE A CARACTERE JURIDIQUE****DUREE : 2 H****COEF : 2****S U J E T**

1. La propriété est un droit qui a plusieurs démembrements parmi lesquels on peut citer la servitude et la possession.
 - a- Définissez la servitude et énumérez les conditions de son exercice.
 - b- Définissez les éléments constitutifs de la possession et expliquez les différents moyens d'action en justice.

2. Au cours des travaux de lotissement, le géomètre établit plusieurs plans dont le plan d'état des lieux, le plan parcellaire, le plan de voirie.
 - a- Etablissez leur classement par ordre de réalisation.
 - b- Donnez le contenu de chacun de ces différents plans.

3. a- Droits de créance.
 - a-1. Définissez les droits de créance.
 - a-2. Citez-en trois (03) principaux.
 - b- John a planté à 0,80 m de la clôture entre sa maison et celle de son voisin, un citronnier qui après quatre ans a grandi et a atteint la hauteur de 4,50 m, avec des branches qui donnent dans la maison de son voisin.
John s'oppose à ce que les enfants du voisin ramassent les citrons mûrs tombés de l'arbre dans leur maison. A-t-il raison ? Justifiez votre réponse.
 - c- Faites la classification des biens corporels, en donnant un exemple dans chaque cas.

4. La phase d'application du projet de plan parcellaire sur le terrain.
 - a- Dites à quel moment cette phase intervient dans les travaux de lotissement.
 - b- Citez toutes les opérations techniques qui sont exécutées.

BONNE CHANCE !